

Relevé de conclusions du Comité Régional d'Evaluation des programmes européens 2014-2020

Réunion du 16 septembre 2015

Etaient Présents :

DIECCTE : P. Caillon
Conseil Régional : C. Kee Soon
Conseil Départemental : S. Piffarely

AGILE : J.F Apaya – A. Idée – E. Boucher – A. Adelard - P. Rangoulaman - C.
Develter - M.L Thieboux

DRDFE : N. Caroupanin
CMAR : J. Maunier - B. Picardo
UDAF : A. Palama
TCO : S. Vally
CESER : M.C. Hoareau - D. Vienne

1. Décisions du Comité Régional d'Evaluation du 16 septembre 2015

- Présentation du Comité Régional d'Evaluation (composition, attributions)

Le Comité Régional d'Evaluation prend acte de ses attributions.

- Présentation de la gouvernance des plans d'évaluation FEDER et FSE 2014-2020

Le Comité Régional d'Evaluation prend acte de la gouvernance des plans d'évaluation des programmes FEDER et FSE pour la période 2014-2020.

- **Examen des plans d'évaluation des programmes FEDER et FSE 2014-2020**

Le Comité Régional d'Evaluation approuve les plans d'évaluation des programmes FEDER et FSE 2014-2020.

2. Synthèse des discussions

- **Présentation du Comité Régional d'Evaluation (composition, attributions)**

Le CESER exprime sa satisfaction sur la reprise des travaux du Comité Régional d'Evaluation. Au vu des attributions du CRE, qui sera notamment chargé de l'appréciation des évaluations, à travers un comité d'expert, le CESER souligne les besoins en formation de ses membres. Ces formations pourraient éventuellement être assurées en ligne.

Il est répondu qu'une séance de formation des membres du CRE sur la stratégie des programmes et les indicateurs pourrait être organisée.

- **Présentation de la gouvernance des plans d'évaluation FEDER et FSE 2014-2020**

Pas d'observations particulières sur la gouvernance des plans d'évaluation des programmes FEDER et FSE 2014-2020.

- **Examen des plans d'évaluation des programmes FEDER et FSE 2014-2020**

Le CESER souligne l'opportunité de la mise en place d'un système d'information permettant le reporting et la diffusion de l'information sur les indicateurs des programmes, de manière complète et vulgarisée, comme cela est fait dans d'autres régions (ex : Région Bretagne). Le TCO insiste sur la nécessité de vulgariser l'information sur les fonds européens, en réponse à la forte attente des porteurs de projets et de la population.

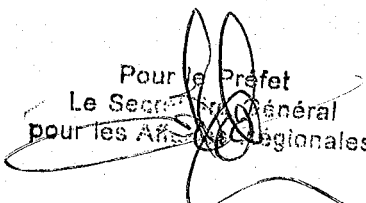
Il est répondu que ces aspects relèvent largement des stratégies de communication des programmes (stratégie de communication du PO FEDER validée en procédure écrite du CNS et stratégie de communication du PO FSE présentée au CNS d'octobre 2015).

Le CESER s'interroge sur l'évaluation des impacts des programmes à travers les plans d'évaluations présentés : n'y figurent pas, en effet, le suivi des principaux indicateurs socio-économiques (taux de chômage, d'emplois, entreprises bénéficiant du crédit impôt recherche,...). La responsabilité par rapport aux impacts des programmes n'est également pas clairement identifiée.

Il est répondu que les indicateurs de résultat présentés dans les plans d'évaluation répondent à des exigences de la Commission. Ils doivent ainsi mesurer les changements apportés par les réalisations du programme sur des objectifs thématiques prédéfinis dans les règlements. L'évaluation des impacts pourra être menée dans le cadre des évaluations prévues pour chacun de ces objectifs thématiques et dans le cadre de l'évaluation ex-post.

La CMA souligne les difficultés apportées par des analyses sectorielles (tourisme, TIC,...) qui ne tiennent pas compte de la distinction entre entreprises et artisanat. Elle souhaiterait donc que cette distinction puisse être opérée lorsque cela est possible. A ce titre, elle indique l'existence de l'observatoire économique de l'artisanat, dont les données pourraient être utilisées dans le cadre de ces évaluations.

Le Préfet de Région

Pour le Préfet
Le Secrétaire Général
pour les Affaires Régionales

Loïc ARMAND

Le Président du Conseil
Régional



La Présidente du Conseil
Départemental

Pour la Présidente du Conseil Départemental
et par délégation
Le Directeur général des services

Ismaël LOCATEL
